

INSTRUCTIONS DE COURSE

TRIANGULAIRE

Dimanche 18 septembre 2016

Avis aux concurrents : Affichés au tableau officiel du club-house

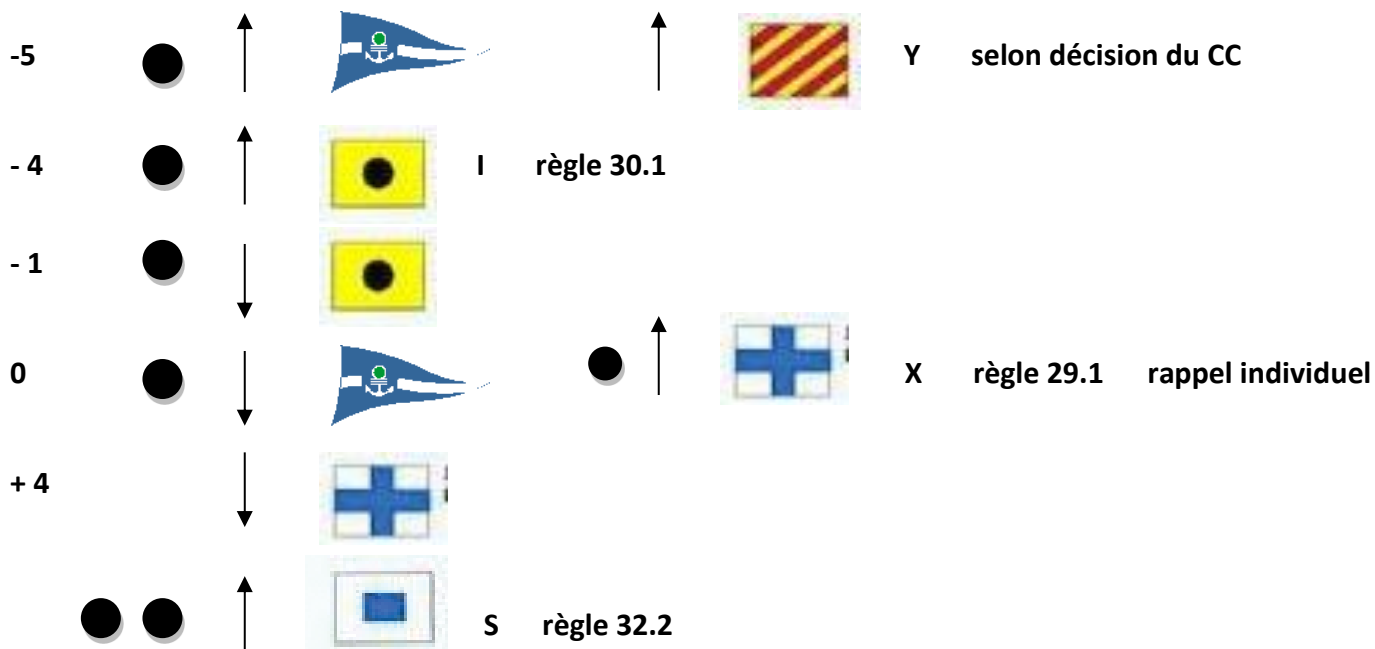
Règles : La régata sera régie par :
- les Règles de course à la Voile ISAF 2013-2016
- le règlement du championnat du haut-lac de Biemme vers. du 26.11.2012
- l'ordonnance sur la navigation dans les eaux suisses et ses amendements locaux
Le cas échéant, les prescriptions officielles qui devront être prises en considération.

Classes admises : Lestés, dériveurs lestés

Inscriptions : Voir avis de course

Départ : Dimanche 18 septembre 2016 à 11h15 heures devant le port du Pré de la Tour.

règle 26 : *...les temps doivent être comptés à partir des signaux visuels; l'absence d'un signal sonore ne doit pas être pris en considération.*

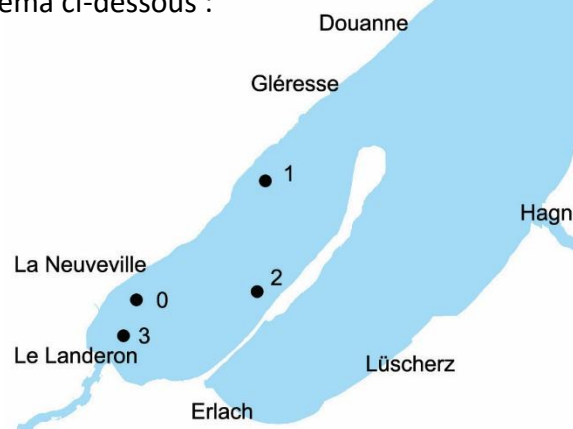
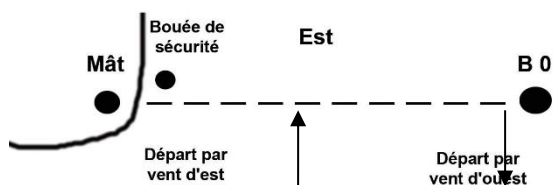


Parcours raccourcis : Retour direct à l'arrivée

Rappel général : Il n'y aura pas de rappel général

Rappel individuel : Pavillon X + plusieurs signaux sonores: La règle 30.1 s'applique

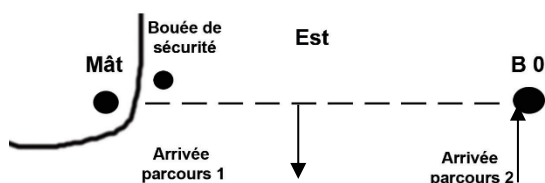
Ligne de départ : La ligne de départ est déterminée selon le schéma ci-dessous :



Parcours : Selon plan
(vent d'est 0 - 1t - 2t - 3t - 0t)
(vent d'ouest 0 - 3b - 2b - 1b - 0b)
2 tours avec possibilité de raccourcir

Les marques de parcours sont déterminées par des bouées cylindriques oranges. L'absence de marque ne modifie pas le parcours et n'annule pas la régates. Les voiliers passeront à l'emplacement prévu de la marque.

Arrivée : La ligne d'arrivée est la même que la ligne de départ, avec le pavillon bleu hissé au mât, selon schéma ci-dessous :



Clôture : La clôture de la régates est fixée **au dimanche 18 septembre 2016 à 15.00 h.**

Abandons : Les abandons sont à signaler **sans exception** au comité de course ou au no de téléphone **079 645 15 17**, Raymond Bracelli.

Classement : Selon SRS 2016
Open = 1

Pénalités : Marque touchée : 360 / Autres : 720

Réclamations et demandes de réparation : Les bateaux ayant l'intention de réclamer doivent l'annoncer au Comité de course en indiquant le nom du réclamé et ceci dès le franchissement de la ligne d'arrivée. Les réclamations doivent être faites par écrit sur les formulaires de réclamation disponibles au secrétariat de régates et déposées avant le temps limite pour réclamer (1 heure après leur arrivée).

Remise des prix : Voir avis de course.

Décharge et responsabilité : La responsabilité du propriétaire, dans les cas sortant des limites des règles de course, est engagée selon les lois civiles en vigueur. La décision d'un bateau et de son équipage de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité (voir RCV 4, Décision de courir).

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

Assurance : Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile et valable en compétition.